

Le parrainage : pour un emploi durable ?

L'UDAF de la Gironde a organisé un forum sur la thématique du parrainage. Il s'agissait plus particulièrement de rendre compte de l'impact du parrainage sur l'accès ou le retour à l'emploi.

De nombreux acteurs du domaine ont présenté leurs réflexions et leurs actions, quelles soient locales ou européennes, institutionnelles ou associatives.

Il ressort de ces échanges, que toutes les actions existantes se révèlent indispensables et d'une grande complémentarité pour faire face aux besoins de la population girondine. Toutefois, une inquiétude est perceptible quant à l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de leur implication future dans ces questions sociétales.

Les intervenants au Forum étaient, par ordre de prise de parole :

1. **Monsieur GUILLEMBET** : Adjoint au Maire de Mérignac chargé de l'Action Sociale – Emploi et Insertion, Président du PLIE Espace Technowest ;
 2. **Monsieur LEURET** : Président de l'UDAF de la Gironde ;
 3. **Madame AYPHASSORHO** : Directrice Générale de l'UDAF de la Gironde ;
 4. **Madame SCHAFFHAUSER** : Présidente de l'Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité (UNAPP) ;
 5. **Monsieur CAILLIEREZ** : Chef du service « Accès aux droits » à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde (DDCS) ;
 6. **Monsieur DEMOULE** : Membre de Parrainage 33, parrain d'une famille monoparentale ;
 7. **Monsieur PIECHAUD** : Administrateur UDAF ;
 8. **Madame RECALDE** : Maire-Adjoint de Mérignac en charge du Développement Durable et des Relations avec les Entreprises ;
 9. **Monsieur GILLE** : Directeur de la Mission Locale de Mérignac ;
 10. **Monsieur ANFRAY** : Membre de l'association AJR, parrain de jeunes en recherche d'emploi ;
 11. **Madame MONCOUCUT** : Vice Présidente en charge de la Solidarité au Conseil Général de la Gironde.
-

La journée s'est déroulée autour de deux tables rondes, la première portant sur l' « **apport du dispositif de parrainage pour les familles monoparentales** », la seconde proposant des « **regards croisés sur le parrainage de jeunes et d'adultes en recherche d'emploi** »

En introduction à ces deux tables rondes, Monsieur GUILLEMBET a souligné l'étymologie du mot parrainage et fait le parallèle entre les baptêmes religieux et républicain : ces derniers ont tous deux pour lien la relation parent/enfant.

Ainsi, il a rappelé la notion **d'accompagnement** liée au rôle du parrain. « On est malade du lien », d'autant plus à travers la crise actuelle qui va de pair avec l'effondrement du socle de confiance dans les relations traditionnelles.

Le parrainage met en évidence des **richesses sociales** ainsi que la **pédagogie de la gratuité**. « Le parrain est un éducateur de la gratuité »

Monsieur LEURET a ensuite rappelé que le parrainage doit être très attentivement encadré pour ne pas devenir une association de type mafieuse (on y retrouve des « parrains »). Le parrainage ne doit en aucune sorte être écrasant ou aliénant. Il doit au contraire développer la notion de lien dans une **démarche consentante**, en toute **liberté**.

Monsieur LEURET a remercié les **80 associations familiales de la Gironde** qui œuvrent pour apporter leur soutien à de nombreuses personnes. Il a souligné combien l'**appui des élus** était indispensable pour que ces liens privilégiés enfant / adultes puissent continuer à se développer.

1^{ère} table ronde : **Apport du dispositif de parrainage pour les familles monoparentales**

Madame SCHAFFHAUSER a rappelé le manque de cohésion entre les différents Ministères mettant souvent en place des actions similaires qui finissent par se chevaucher sans qu'il y ait de coordination effective. Cela multiplie les contraintes au risque de diluer la visibilité de l'existant.

C'est pour cette raison, entre autres, que l'**Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité (UNAPP)**, qui a pour mission principale **d'assurer la promotion du parrainage auprès du grand public et des autorités compétentes** porte la réflexion au niveau européen, sa volonté étant de créer un trait d'union entre la société civile et les institutions.

Madame SCHAFFHAUSER a évoqué le débat entre tutorat et parrainage en précisant qu'il n'a pas vraiment lieu d'être, car les principes fondamentaux sont les mêmes pour les deux.

Par ailleurs, elle nous a rappelé que l'UNAPP a participé à la mise en œuvre, au sein du Groupe Européen de Parrainage (EMBG*), de la [Charte Européenne du Parrainage](#). L'établissement de cette Charte a donné lieu à de nombreuses réflexions, dont une grande remise en question, qui a permis de revoir les principes de qualité dans la mise en place du dispositif.

* EMBG : European Mentoring and Befriending Group

Il en ressort plusieurs points comme :

- La volonté de développer l'expérience du lien personnel : « passer de l' « étranger » au personnel »,
- La notion de liberté, la responsabilité éthique s'imposant,
- Le travail effectué, lequel doit être collectif,
- Le fait que le parrainage ne doit pas passer par le « recrutement » de parrain. Il ne doit pas y avoir de logique d'offre. Les personnes doivent venir naturellement, ce doit être une démarche volontaire et individuelle.

A la question de Madame AYPHASSORHO voulant savoir si le parrainage mis en place auprès des familles monoparentales concourait à la résorption des inégalités sociales, Madame SCHAFFHAUSER a répondu que **le parrainage crée un lien**. Il ne sort, en aucune manière, les « filleuls » de leur milieu. Ce n'est pas le but. Il ne faut pas créer d'illusion. Le parrain est là pour apporter un soutien, et par là-même, rétablir la force et la confiance au sein de la famille. Son rôle est cependant limité.

Madame AYPHASSORHO a ensuite demandé à Monsieur CAILLIEREZ d'expliquer la création du nouveau **Comité National de Soutien à la Parentalité** mis en place début novembre 2010 et de donner des précisions sur une éventuelle déclinaison départementale de cette instance. Elle a aussi relayé l'inquiétude des associations de parrainage, lesquelles craignent une dilution dans un Comité, « globalisant » les questions de parentalité.

Le représentant de l'Etat a répondu qu'il n'y a aucune volonté de diluer le parrainage dans d'autres dispositifs, bien qu'il soit difficile de répondre sur tous les aspects, car la création du Comité National considéré, est trop récente et ne permet pas d'avoir de retours.

Un **Comité Départemental à la Parentalité** sera créé par décret pour **favoriser la coordination des dispositifs** d'aide à la parentalité : aux associations de se battre « pour que des propositions remontent du local vers le national ». Au niveau des moyens, à l'échelon national, sur le **total de la branche famille**, l'Etat a prévu 6,3 milliards d'euros.

Une question a alors suivi : n'y a-t-il pas un risque de télescopage entre les directives du Ministère et les schémas départementaux existant déjà? La réponse a été claire : il doit exister une **articulation et une complémentarité** entre les intervenants de terrain et l'affectation de l'aide financière apportée par l'Etat.

Il faut y voir une chance a rajouté Madame SCHAFFHAUSER. En effet, une politique de liens peut se créer entre le national et le local et rendre l'action locale plus visible.

Monsieur CAILLIEREZ a ensuite rappelé quelques points de la **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)** dont les objectifs sont :

- Renforcer l'efficacité de l'État au niveau régional dans les domaines concourant à la cohésion sociale
- Simplifier les démarches des usagers
- Réorganiser, en optimisant leur fonctionnement, tous les services au niveau régional et départemental.

Suite à cette intervention, la parole a été donnée à Monsieur DEMOULE, afin qu'il parle de son expérience de parrain : son rôle de « compère » dans une famille monoparentale a permis à une jeune maman de retrouver le monde du travail. Sa présence permet à la jeune femme d'envisager une reprise d'études et une reconversion professionnelle. La présence du parrain a également permis un rapprochement entre la fillette et son père qui étaient en rupture, avant le parrainage.

2^{ème} table ronde : **Regards croisés sur le parrainage de jeunes et d'adultes en recherche d'emploi**

Les chômeurs bénéficiant d'aides, sont suivis par de multiples institutions ce qui peut être une difficulté pour certains d'entre eux en terme de visibilité et de compréhension. Comment le parrainage peut-il apporter une aide dans ce contexte ?

Madame RECALDE a répondu en soulignant l'importance du parrainage pour sa **dimension humaine et temporelle**. Une institution intervient souvent dans l'urgence sur certaines situations alors que les parrains peuvent prendre le temps du dialogue, le temps de l'écoute, ce qui est le propre d'un soutien durable.

Monsieur PIECHAUD a ensuite demandé à Monsieur GILLE d'approfondir la notion du rôle de parrain en complémentarité de l'action des professionnels des Missions Locales. Celui-ci a répondu en comparant le temps que peut consacrer une institution par an, vis-à-vis d'une personne :

- Pôle emploi : 2h/an
- Mission locale : 6h/an
- PLIE* : 14h/an
- **Parrainage** : ne se chiffre pas en heures, **s'inscrit dans la durée**. Le dispositif est utilisé pour retisser un lien dans un autre cadre que l'institutionnel. C'est un autre type de médiation, une réponse complémentaire.

Une question a alors alimenté les échanges : quelle est **la place des entreprises** par rapport au parrainage ?

Madame RECALDE a expliqué que pour la Ville de Mérignac, les entreprises sont volontaires et en lien avec le PLIE et la Mission Locale = **80 personnes sont accompagnées** (durée moyenne d'environ 4 mois), avec **32 entreprises marraines**.

Monsieur PIECHAUD a ensuite donné la parole à Monsieur ANFRAY pour qu'il parle de son expérience de parrain dans la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi : en dix ans de l'association Aider les Jeunes en Recherche d'emploi (AJR), 800 personnes ont été parrainées pour 80 % de réussite. Les gens contactent l'association par le bouche à oreille (50%), les autres personnes étant envoyées par le biais des institutions et notamment de la Mission Locale.

* PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Suite à un échange avec le public il est ressorti d'expériences diverses, que quelques **professionnels** exercent **une certaine résistance** vis-à-vis des **bénévoles** par peur de se voir « remplacés ».

A donc été mise en exergue la **nécessité de valoriser l'implication des bénévoles** en expliquant leur rôle, le cadre et les limites de celui-ci. Il s'agit de bien montrer la complémentarité existant avec les professionnels.

Il apparaît aussi que le maillage du parrainage « hors CUB » pose des difficultés notamment dans les zones girondines enclavées. Un intervenant a alors indiqué que peut-être la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pouvait se positionner en tant que « porte d'entrée »

En conclusion, Madame MONCOUCUT a rappelé que le **bénévolat tient une place essentielle dans notre société** et que ce dernier **doit être accompagné par les Pouvoirs Publics** qui ont une grande responsabilité.

Le Conseil Général de la Gironde s'est engagé sur plusieurs points à ce niveau malgré le fait, selon les Elus départementaux, que la nouvelle législation va à l'encontre de certaines réalités sociales.

Le Forum s'est terminé sur le rappel que les associations sont là pour **accompagner l'« étranger » vers le proche** et pour **donner du temps**, ce que les professionnels ne peuvent plus faire. Le vœu est fait que les politiques aident les associations familiales à se développer et que **les liens ne soient pas brisés à cause de considérations strictement budgétaires.**